



Rapport d'Activités 2019



© Jean Pierre Juneaux





SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | 3 |
| TABLE DES ILLUSTRATIONS | 4 |
| LE SAGEBA | 5 |
| LE SAGE DE L'AUTOMNE | 6 |
| LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2019 | 7 |
| I. Sur les ressources en eaux souterraines | 7 |
| II. Sur les ressources en eaux superficielles | 16 |
| II. 1) Acquisition de connaissances sur les masses d'eau superficielles | 16 |
| 1) a) Réseau de mesures des affluents de l'Automne | 16 |
| 1) b) Suivi des débits des cours d'eau | 19 |
| 1) c) Acquisitions ponctuelles | 19 |
| II. 2) Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) | 20 |
| 2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE | 20 |
| 2) b) Travaux d'entretien urgents | 27 |
| II. 3) Actions sur les zones humides | 29 |
| 3) a) Modification de la cartographie des zones humides | 29 |
| 3) b) Rencontres effectuées dans le but de faire émerger des projets | 29 |
| 3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne | 30 |
| II. 4) Projets de restauration des milieux | 31 |
| 4) a) Etude de renaturation des rus Moise et Noir | 31 |
| 4) b) Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides | 31 |
| 4) c) Diagnostic de la continuité écologique de la basse Automne | 32 |
| II. 5) Réseau d'alerte sur les atteintes au milieu | 32 |
| III. Communication | 33 |
| III. 1) Gazettes du SAGEBA | 33 |
| III. 2) Participation à des événements locaux | 33 |
| III. 3) Site Internet et réseaux sociaux | 33 |
| III. 4) Réunions Publiques | 34 |
| III. 5) Kakémonos | 34 |
| III. 6) Randonnées commentées | 35 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|--|----|
| Tableau 1: Bilan budgétaire 2019 | 5 |
| Figure 1 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires (F1 et F2bis) et à la station de traitement d'Auger-Saint-Vincent | 10 |
| Figure 2 : Bougies poreuses sur parcelle de blé | 12 |
| Figure 3 : Exemple de colza associé à de la féverole | 12 |
| Figure 5 : Séchoir multi-produit | 13 |
| Figure 6 : Visite de la coopérative Planète Chanvre | 13 |
| Figure 4 : Carte du BAC d'Auger-Saint-Vincent et des expérimentations menées | 14 |
| Figure 7 : Poules Noires du Berry et le Gournay sur vergers | 15 |
| Figure 9 : Flyers pour l'événement « Les Jardins s'emmêlent » | 15 |
| Figure 8 : Suivi des débits du Ru Coulant et pluviométrie à la station de Creil | 19 |
| Figure 10 : Gazette « les conséquences des changements climatiques » | 33 |
| Figure 11 : Kakemonos du SAGEBA | 34 |
| Photo 1: Aménagements facilitant l'infiltration de l'eau à Crépy-en-Valois | 6 |
| Photo 2: Bougies poreuses sur parcelle de blé | 12 |
| Photo 3 : Exemple de colza associé à de la féverole | 12 |
| Photo 4 : Séchoir multiproduits | 13 |
| Photo 5 : Visite de la coopérative Planète Chanvre | 13 |
| Photo 6 : Poules Noires du Berry et de Gournay sur vergers | 15 |
| Photo 7 : Flyers pour l'événement « Les Jardins s'emmêlent » | 15 |
| Photo 8 : Station du ru de la Moise | 16 |
| Photo 9 : Mesure du débit dans le ru Ville à Saint-Vaast-de-Longmont | 19 |
| Photo 10 : Chevaine pêché dans le secteur amont de l'Automne | 20 |
| Photo 11 : Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) relevée dans le ru de Longpré | 20 |
| Photo 12 : Merlon de curage arasé avec reprofilage de la berge en pente douce | 21 |
| Photo 13 : Rognage d'une souche de peuplier | 21 |
| Photo 14 : Berge retalutée en pente douce après reprise de l'ensemencement | 21 |
| Photo 15 : Dessouchage en cours | 22 |
| Photo 16 : Recharge en granulats en cours dans le ru Saint-Lucien | 22 |
| Photo 17 : Retrait d'une buse dans le ru de Bonneuil | 23 |
| Photo 18 : Plantations arbustives en préparation | 23 |
| Photo 19 : Apport de blocs dans le ru Coulant en aval d'un ouvrage de franchissement | 23 |
| Photo 20 : Recharge en granulats dans le ru de Morcourt | 24 |
| Photos 21 et 22 : Chandelle de saule en berge droite de l'Automne à Béthisy-Saint-Pierre avant (à gauche) et après travaux (à droite) | 27 |
| Photos 23 et 24 : Embâcle sur l'Automne à Béthancourt-en-Valois avant (à gauche) et après intervention (à droite) | 27 |
| Photos 25 et 26 : Embâcle sur l'Automne à Saintines avant (à gauche) et après intervention (à droite) | 28 |
| Photos 27 et 28 : Embâcle sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière avant (à gauche) et après intervention (à droite) | 28 |
| Photo 29 : Retrait d'un embâcle obstruant l'Automne et le passage en berge à Fresnoy-la-Rivière | 28 |
| Photo 30 : Marais de Fresnoy-la-Rivière | 30 |
| Photo 31: Ru de la Moise dans le secteur d'inversion des lits | 31 |
| Photo 32: Automne rectiligne au Berval en avril 2019 | 31 |
| Photo 33: Campagne topographique complémentaire | 32 |
| Photo 34 : Seuil du moulin de la Roche (vue depuis aval) | 32 |
| Photo 35: Ru Voisin après les travaux de remise en état de la pente naturelle | 32 |
| Photo 36 : Poissons morts dans l'étang du parc de Géresme | 33 |
| Photo 37 : Gazette « les conséquences des changements climatiques » | 33 |
| Photo 38 : Réunion publique sur le projet de reméandrage de l'Automne | 34 |
| Photo 39 : Kakemonos du SAGEBA | 34 |
| Photo 40 : Randonnée commentée | 35 |
| Carte 1: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne | 17 |
| Carte 2: Travaux de restauration réalisés dans le cadre du PPRE 2015-2019 | 25 |
| Carte 3 : Réseau hydrographique entretenu entre 2015 et 2018 | 26 |

Le mot de la présidente :

En 2019, le SAGEBA a poursuivi ses actions en faveur de nos milieux aquatiques. Malgré certaines difficultés, les projets se concrétisent avec d'importants travaux pour l'année prochaine.

A l'aube des élections, j'espère que de futurs projets d'envergure pourront voir le jour pour maintenir la qualité de notre belle vallée.

Bonne lecture !

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) est un syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides. Le SAGEBA est administré par un conseil syndical composé de 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants, désignés par les communautés de communes et d'agglomération, ainsi que les communes adhérentes.

Pour remplir ses missions, il s'appuie sur la réglementation, et notamment sur une Déclaration d'Intérêt Général lui permettant d'accéder aux berges des cours d'eau afin d'en réaliser l'entretien. Ce travail est un complément à l'obligation d'entretien des berges qu'ont les propriétaires riverains. Cet entretien

permet d'éviter que des gros arbres morts ne tombent dans la rivière et ne forment des embâcles bloquant l'écoulement des eaux ; ou de retirer ceux-ci une fois tombés dans l'eau.

Le SAGEBA est la structure porteuse du SAGE de l'Automne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne. C'est un document de planification visant à atteindre le bon état écologique (biologique, physico-chimique et chimique) des masses d'eau (souterraines et superficielles), demandé par une directive européenne retranscrite en droit français.

Le compte administratif provisoire 2019 présente, pour la section de fonctionnement, un excédent antérieur reporté de 52 256,88 € et un excédent d'exercice de 21 408,59 € en section d'investissement, avec un excédent antérieur reporté de 165 720,89 €. L'ensemble des collectivités membres du SAGEBA ont participé au budget du syndicat à hauteur de 105 888,27 €.

Tableau 1: Bilan budgétaire 2019

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 311 019,88 € | 351 739,07 € |
| Investissement | 169 782,49 € | 191 191,08 € |

Coordinateurs :

- Présidente : Laura HAVARD
- 1^{er} Vice-président, en charge du budget : Nicolas REBEROT
- 2^{ème} Vice-président, en charge de la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) : Claude DALLE
- 3^{ème} Vice-président, en charge du SAGE : Jean-Luc BACHELART

Equipe :

- Directrice - Animatrice du SAGE : Mathilde GASTON (jusqu'au 4 octobre 2019)
- Animatrice captages : Camille BASIRE (depuis le 5 mars 2019)
- Technicien de rivières : Christophe LETOT
- Chargé de mission zones humides : Victor VEEGAERT
- Secrétaire-comptable : Isabelle MARION

LE SAGE DE L'AUTOMNE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2019, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie une fois.

Le SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions, inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.



Photo 1: Aménagements facilitant l'infiltration de l'eau à Crépy-en-Valois

En 2019, Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la CLE :

- Projet de forage à la ferme Saint-Lazare à Crépy-en-Valois
- Dossier d'autorisation d'urbanisme à Crépy-en-Valois
- Questions importantes sur le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands
- Projet d'épandage de digestats d'usine de biométhanisation de la société VALOIS ENERGIE
- Dossier d'autorisation Loi sur l'Eau - Restauration des rus Noir & Moise
- Projet de PLU de la commune de Versigny
- Projet de PLUi de l'ARCBA
- Dossier d'autorisation environnementale - Reméandrage de l'Automne et de ses affluents à Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois
- Proposition d'avis de compatibilité au SAGE
- Projet de PLUi de la CCRV

Le SAGEBA accompagne également les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2019

I. Sur les ressources en eaux souterraines

- Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)

Le BRGM a poursuivi le suivi de deux piézomètres placés sur le bassin versant :

- Un premier suivi dans le puit du château du Parc aux Dames à Auger-Saint-Vincent. Il mesure les évolutions de la nappe libre du Lutétien dans le but de caractériser les relations nappe-rivières et comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.
- Un deuxième sur un captage de la CCPV en forêt d'Ormoy-Villers. Il a pour objectif d'acquérir des connaissances sur les variations de la nappe captive de l'Yprésien supérieur, qui est en amont du bassin de l'Automne.

Initialement, l'équipement des forages d'Auger-Saint-Vincent, situés à une vingtaine de mètres l'un de l'autre, a permis le suivi en parallèle des nappes des sables de l'Yprésien supérieur d'une part et des calcaires du Lutétien d'autre part. Les données acquises ayant permis de montrer la continuité hydraulique entre les nappes du Lutétien et de l'Yprésien, il avait été décidé de ne pas remplacer le matériel à la suite de son arrêt de fonctionnement en juin 2018. Le matériel situé au Parc aux Dames, HS depuis septembre 2019, a été remplacé par un matériel d'occasion.

La chronique piézométrique de l'ouvrage du Parc aux Dames à Auger-Saint-Vincent, captant la nappe libre du Lutétien, est très réactive à un phénomène pouvant probablement être la pluviométrie du bassin versant, le niveau du ru Saint-Mard et de son étang (situés à 90 m en aval du puits) et, indirectement, les prélèvements des captages d'eau potable situés à 1 km en amont dans la vallée.

Les tendances et battements sont comparables à ceux observés au puit à Fresnoy-le-Luat avec toutefois un facteur retard plus important à Fresnoy-le-Luat. Le décalage entre les épisodes pluvieux et une remontée du niveau à Fresnoy-Le-Luat a été déterminé à environ 3 à 4 mois.

La poursuite du suivi permettra de comparer une chronique plus longue avec des pluies locales et la connaissance des débits de la Sainte-Marie (en compléments de ceux disponibles dans la banque HYDRO2, disponibles à la station de Glaignes) ainsi que des volumes horaires pompés au champ captant d'Auger-Saint-Vincent. Le relevé des assecs du réseau ONDE3 pourra également apporter des informations supplémentaires.

Résultats du suivi piézométrique

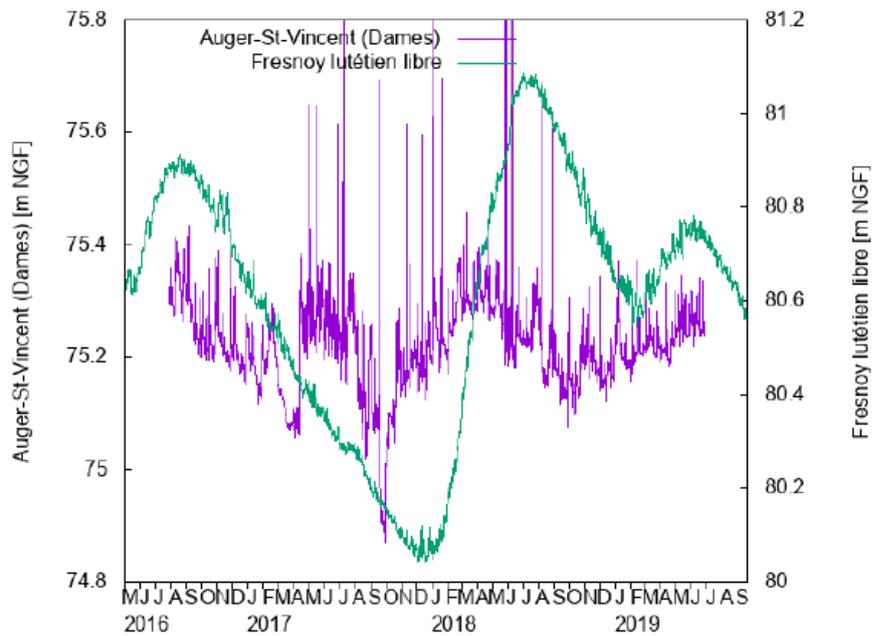


Figure 1 : Chroniques piézométriques des ouvrages d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat

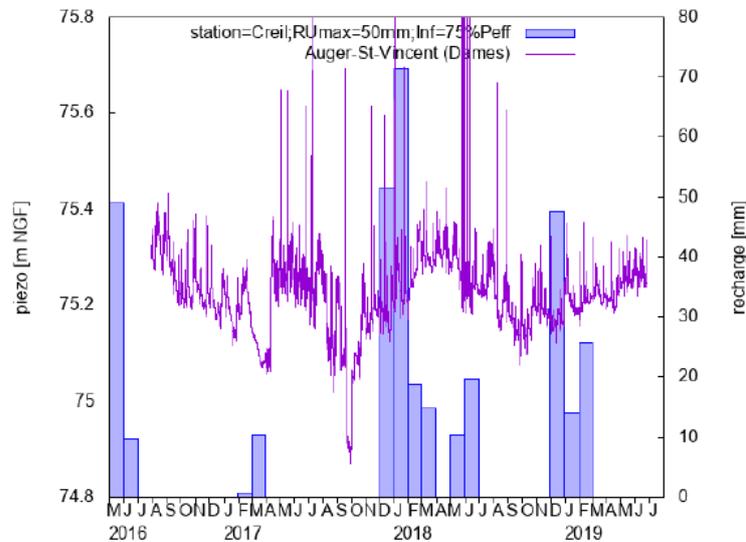


Figure 2 : Chroniques piézométriques de l'ouvrage du Parc aux Dames à Auger-Saint-Vincent et pluie efficace à la station de Creil

La chronique piézométrique de l'ouvrage d'Auger-Saint-Vincent reste très semblable à celle du puits à Fresnoy-le-Luat. Les chroniques sont caractérisées par des cycles saisonniers, traduisant l'influence saisonnière de la pluviométrie lors des recharges hivernales, avec un décalage de 2 à 3 mois, et par une inertie importante des nappes. La décrue semble cependant débuter un mois plus tôt à Auger-Saint-Vincent. Pour l'année hydrologique 2018-2019, celle-ci a débuté en avril 2019 et une tendance globale à la baisse est observée depuis.

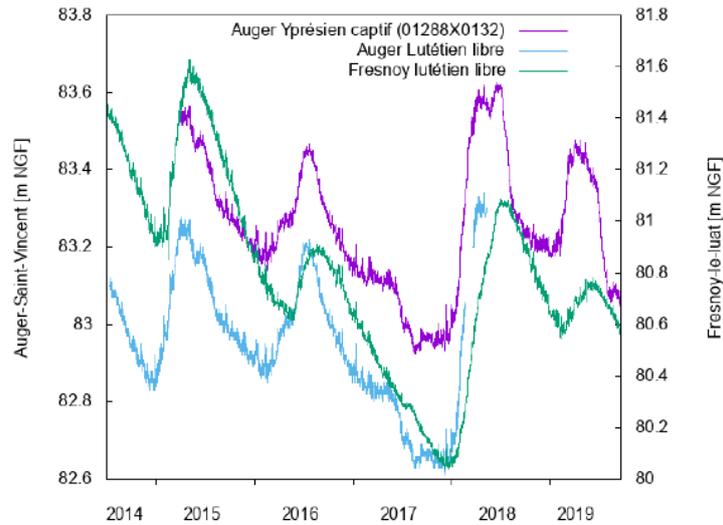


Figure 3 : Chroniques piézométriques des ouvrages à Auger-Saint-Vincent et à Fresnoy-le-Luat

Résultats du suivi piézométrique

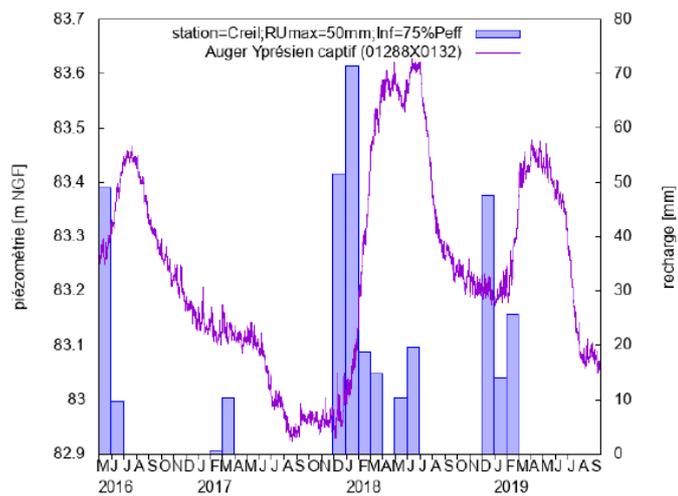


Figure 4 : Chroniques piézométriques des ouvrages à Auger-Saint-Vincent et à Fresnoy-le-Luat et pluie efficace à la station de Creil

La poursuite de ces suivis permettra à plus ou moins court terme d'établir des hypothèses de liens avec les eaux de surfaces et à moyen terme, d'améliorer la connaissance du fonctionnement des bassins versants en mesurant les cycles de fonctionnement pluriannuel complet des nappes (essentiel pour le calage de modèles, par exemple).

■ Le Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) d'Auger-Saint-Vincent

1) a) Le territoire

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) d'Auger-Saint-Vincent qui se compose de 12 communes, est alimenté par 4 captages, pour une production annuelle de 1,2 millions de m³. Depuis octobre 2014, l'animation de l'étude BAC des captages est réalisée par le SAGEBA. Le syndicat fournit de l'eau potable à 14 communes, dont Crépy-en-Valois (80 % de la production) et Ormoy-Villers qui ne font pas partie du syndicat.

Les eaux captées au niveau de 2 des 4 captages : F1 (6,5 m de profondeur) et F2bis (19,25 m de profondeur) appartiennent à la nappe libre des calcaires du Lutétien. Ces deux captages sont classés prioritaires pour l'Agence de l'Eau et ils font partie des 500 nouveaux captages prioritaires de la « conférence environnementale ». Dans le cadre du 6^{ème} programme d'actions de la Directive Nitrates, le territoire a été classé en Zone d'Action Renforcée (ZAR).

La reconquête de la qualité de l'eau potable, en particulier pour le paramètre nitrates, est l'enjeu prioritaire du territoire. En effet, les teneurs en nitrates des eaux sont proches et dépassaient même occasionnellement le seuil de potabilité fixé à 50 mg/l.

Afin de suivre la qualité de l'eau des captages prioritaires, des analyses (nitrates et 7 substances actives de la famille du métazachlore) sont effectuées depuis juin 2016. En 2019, 3 analyses ont été réalisées (mi-mai/début septembre/fin novembre).

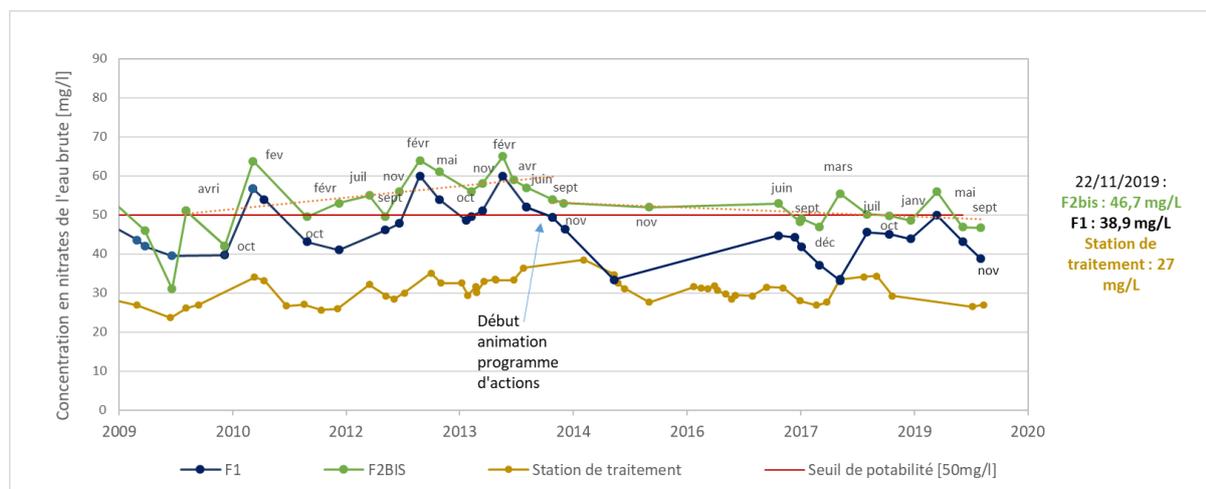


Figure 5 : Graphique des concentrations en nitrates pour les captages prioritaires (F1 et F2bis) et à la station de traitement d'Auger-Saint-Vincent

Afin de préserver la ressource en eau potable, le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent a lancé une étude de délimitation du bassin d'alimentation des captages aboutissant à l'élaboration d'un programme d'actions en 2013.

Sept communes sont incluses dans le périmètre du BAC : Auger-Saint-Vincent, Fresnoy-le-Luat, Trumilly, Rosières, Versigny, Ormoy-Villers, Peroy-les-Gombries. La surface totale du territoire est de 3 544 ha dont 1/3 de forêt.

Le programme d'actions se compose de 5 volets : « assainissement », « autres activités urbaines », « produits phytosanitaires en zones non agricoles », « industries et artisans » et « agricole », et est animé par le poste d'animateur captages au SAGEBA depuis octobre 2014.

Un bilan des 5 années d'animation du programme d'actions a été présenté lors du COPIL en novembre 2018. L'animation du BAC s'est poursuivie en 2019 avec la mise en place d'un nouveau programme d'actions.

1) b) Actions engagées en 2019

- **Volet assainissement**

Le suivi des Assainissements Non Collectif est assuré par le SPANC de la Communauté de Commune du Pays de Valois. Le diagnostic et la réhabilitation des installations sont en cours sur le territoire. La commune d'Auger-Saint-Vincent a lancé la maîtrise d'œuvre pour la création du réseau d'assainissement et de la construction d'une station d'épuration. Les travaux initialement prévus en 2020 seront retardés.

- **Volet agricole**

Les exploitations du BAC sont spécialisées dans la production de céréales et de betteraves. La Surface Agricole Utile (SAU) représente 2 180 ha du territoire et une trentaine d'agriculteurs, soit 63 % de la superficie du territoire.

L'animation technique pour accompagner les agriculteurs du BAC dans la préservation de la qualité de l'eau est portée par deux suivis :

- Le Contrat Azote : il est proposé à l'ensemble des agriculteurs du BAC pour un suivi des pratiques de fertilisation et de gestion de l'azote, financé par le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent et l'AESN
- Le groupe IS'EAU : 11 agriculteurs se sont regroupés à la suite d'un appel à projet de l'AESN travaillant sur l'amélioration économique et environnementale de leurs pratiques agricoles

De plus, afin d'accompagner économiquement les agriculteurs qui s'engagent dans des démarches innovantes et durables, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont éligibles sur le BAC depuis 2015. Une réunion a été organisée avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise afin de présenter les accompagnements MAEC / AB/ PCAE. Un dossier PCAE a été déposé en 2019 pour une aire de lavage de pulvérisateur.

Un tour de plaine a été organisé avec la Chambre d'Agriculture cet automne afin de faire un point sur le développement des couverts d'interculture aux conditions climatiques et sur les expérimentations mises en place avec le projet IS'EAU (colza associé, semis direct).

Le projet Is'Eau

Depuis 2014, les 11 agriculteurs du groupe IS'EAU travaillent sur la protection de la ressource en eau tout en assurant une performance économique. Trois axes d'études sont suivis sur ce projet : des investissements personnels pour maîtriser les pollutions accidentelles sur le corps de ferme, des innovations collectives pour réduire les fuites de nitrates et de produits phytosanitaires (PP) à l'échelle de la parcelle et des innovations territoriales pour réduire les fuites de nitrates et de PP en modifiant le système agricole. Pour poursuivre les actions en cours et constituer de nouveaux axes d'actions, 11 agriculteurs du groupe IS'EAU représentant 71 % de la SAU du BAC, ont décidé de déposer une candidature pour constituer un GIEE (Groupement d'intérêt Economique et Environnemental). Le GIEE permet une reconnaissance par l'Etat ainsi qu'un accompagnement financier de l'AESN et de la DRAAF.



Deux axes d'actions ont été définis dans une perspective de protection de la qualité de l'eau des captages et de rentabilité des exploitations.

- Azote : Actions portant sur l'innovation dans la gestion de l'azote (poursuite des suivis de mesure d'azote ; participation à des projets sur de nouvelles méthode de fertilisation, actions visant à améliorer la qualité des sols)
- Diversification : actions visant à introduire (ou développer) de nouvelles cultures à bas niveau d'intrants de synthèse sur les zones vulnérables du BAC : restructuration de la filière luzerne mise en place depuis 2015 ; étude technico-économique sur le chanvre ; etc.)

Ces actions seront suivies par des formations et des expérimentations avec une co-animation PERIG / SAGEBA.

Actions réalisées avec le projet IS'EAU en 2019 :

Suivi des mesures d'azote : 3 parcelles sont suivies avec des outils de mesure ponctuelle d'azote : bougies poreuses, sondes PRS, reliquats. Une de ces parcelles est équipée avec une sonde Nutrisens qui permet d'avoir une mesure en continue de la conductivité des ions du sol et des échanges en nitrates. L'objectif est de comparer l'ensemble de ces mesures.



Photo 2: Bougies poreuses sur parcelle de blé

Expérimentations : Des expérimentations ont été menées sur le colza associé entre 2017 et 2019. L'objectif étant de diminuer les apports d'engrais minéral et des PP sur la conduite du colza par l'association avec une légumineuse. 3 nouvelles parcelles avaient été engagées en 2018. La première année de suivi (2017-2018) n'a pas permis de mettre en évidence un impact de l'association.



Photo 3 : Exemple de colza associé à de la féverole

Plusieurs formations, visites et démonstrations ont été proposés aux agriculteurs du BAC en 2019 (journée sur les amendements organiques, outils de cartographie du sol, etc.) De plus, dans le cadre de l'animation, plusieurs entretiens individuels ont été effectués auprès des agriculteurs pour le suivi du projet.

Cultures à bas niveau d'intrants : Les nouvelles orientations du groupe IS'EAU visent à introduire ou développer les cultures à bas niveau d'intrants sur le BAC (luzerne, chanvre, sarrasin, miscanthus, tournesol, etc).

- Filière Luzerne :

La culture de la luzerne est peu exigeante en intrants et peu rester jusqu'à 3ans en place. Elle a été introduite sur le territoire du BAC depuis 2015 afin de limiter les apports d'intrants (PP et azote). Les éleveurs ont investi en 2018 dans un séchoir spécifique, le séchoir multiproduits à chaleur tournante, il améliore la qualité de la luzerne séchée et permet de vendre le surplus de production à l'extérieur.

En 2019, la filière se maintien avec 7 agriculteurs engagés en échange avec l'éleveur sur 87 ha.



Photo 4 : Séchoir multiproduits

La luzerne, comme toutes légumineuses, peut libérer de l'azote dans le sol par minéralisation après sa destruction. Un suivi de reliquats a été mis en place en post-destruction afin d'étudier la technique et la période de destruction qui permettent d'optimiser la valorisation de l'azote libéré et pour éviter les pertes vers la nappe.

- Chanvre :

Le Chanvre est une culture annuelle demandant peu d'apports en azote (100 UN) et aucun traitement chimique après semis. L'introduction de cette culture sur le BAC est en réflexion. Lors d'une visite organisée fin 2018, la coopérative Planète Chanvre (Aulny, Seine et Marne) a présenté les aspects agronomiques et économiques de la culture ainsi que les enjeux et l'organisation de la filière du chanvre.

Planète Chanvre pourrait venir faire la récolte sur place à partir de 80 ha de production, ce qui éviterait d'investir dans du nouveau matériel. Il reste à trouver un débouché pour la litière de chanvre, un co-produit de la fibre. Plusieurs pistes sont en cours d'exploration.



Photo 5 : Visite de la coopérative Planète Chanvre

Le Contrat Azote

Un « Contrat Azote » est proposé aux 30 agriculteurs du BAC depuis 2015. Il est financé par le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent avec l'aide de l'Agence de l'eau. Après concertation entre ces deux structures, un second contrat est proposé aux agriculteurs depuis octobre 2018 et pour 3 nouvelles années. Ce contrat engage l'agriculteur à transmettre ses pratiques de fertilisation en échange de 3 reliquats d'azote par an. Un accompagnement plus soutenu est proposé (tour de plaine et formation /an) avec ce nouveau contrat.

Entre 2015 et 2018, 288 reliquats ont été effectués sur 38 parcelles pour 19 agriculteurs engagés. Pour le nouveau contrat, 31 parcelles ont été engagées auprès de 15 agriculteurs, représentant 18 % de la surface du BAC.

Un bilan a été réalisé sur ces 4 années de suivi, il a permis de mettre en valeur des situations à risques et de prioriser les leviers et les actions à mettre en place pour limiter le risque de fuites de nitrates vers la nappe.

En parallèle, un travail a été mené avec l'appui de l'INRA pour déterminer une valeur de reliquat en entrée d'hiver à ne pas dépasser. Cet indicateur sert d'objectif à atteindre, il représente une quantité d'azote minéral présent dans le sol qui risque d'être lixivie vers la nappe lors du drainage hivernal, quantité optimale qui permet de ne pas dépasser le seuil de 37,5 mg/L de

nitrites à la nappe et aux captages F1 et F2bis. Cette étude a été présentée lors du COPIL 2018 du BAC d'Auger-Saint-Vincent. Il a été décidé de différencier les objectifs selon les types de sol.

Suivis menés sur le Bassin d'Alimentation de captages d'Auger-Saint-Vincent



Figure 6 : Carte du BAC d'Auger-Saint-Vincent et des expérimentations menées

Sensibiliser aux pratiques de l'Agriculture Biologique

260 ha du BAC sont en conversion en agriculture biologique depuis 2015 sur 2 exploitations. Ces conversions ont permis de diversifier les rotations, de développer l'association de culture, la création de filière locale (quinoa, moutons, œufs). 115 ha sont en verger avec introduction de moutons Shropshire depuis 2015. Deux races de poules ont été introduites sous les vergers afin de compléter l'action des moutons.

Deux projets de conversion sont en cours sur la conversion partielle de 2 parcelles sur le BAC (11 ha) ainsi que la création d'un verger d'1 ha (hors BAC).



Photo 6 : Poules Noires du Berry et de Gournay sur vergers

■ Autres captages d'eau potable du bassin versant

Les communes de Vauciennes et Vaumoise possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau (et Grenelle pour Vauciennes). Elles se sont engagées dans un groupement de commande pour réaliser une étude de leur Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) respectifs. Une première étude a été lancée en 2017. Le rapport fourni par le bureau d'études, présentant les phases de délimitation et de vulnérabilité des BAC, n'a pas été validé par le COPIL. Le marché a été rompu. Un autre marché a été lancé à l'automne 2018 pour réviser les deux premières phases. Cette révision s'est effectuée en 2019 et a été validé par les membres du Copil. Les résultats seront présentés à la population lors d'une réunion publique qui sera organisée après les élections municipal 2020. En parallèle, un autre marché a été lancé à l'automne 2019 concernant les deux dernières phases de l'étude : le diagnostic territorial multi-pression et l'élaboration du programme d'actions. Ils seront réalisés en 2020.

■ Volet produits phytosanitaires non agricoles

Evolution de la loi Labbé. Accompagnement auprès des particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires par les communes et les gestionnaires publics sur les voies publiques et les parcs ; pour les particuliers, les produits phytosanitaires sont retirés de la vente libre. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle interdit l'utilisation des produits phytosanitaires aux particuliers.

Pour accompagner le « zéro phyto » auprès des particuliers, favoriser la biodiversité et lutter contre le changement climatique, 6 ateliers « Les jardins s'emmêlent » ont été proposés sur les communes du SAGEBA et animés par le CPIE. La participation a été satisfaisante avec une moyenne d'une dizaine de participants.



Photo 7 : Flyers pour l'événement « Les Jardins s'emmêlent »

II. Sur les ressources en eaux superficielles

II. 1) Acquisition de connaissances sur les masses d'eau superficielles

1) a) Réseau de mesures des affluents de l'Automne

Le réseau de mesures de la qualité de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) a été poursuivi en 2019 avec un autre prestataire. Un cinquième point variable a été intégré au réseau. Pour 2019, cette station se situait sur l'Automne amont. Ce réseau est complémentaire à celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui suit également les autres cours d'eau avec un objectif de bon état sur le territoire (Automne, Sainte-Marie et ru des Taillandiers).

Le suivi 2019 montre une légère dégradation du compartiment physico-chimique des affluents de l'Automne. Cette dégradation s'observe principalement en juin 2019 pour le ru de la Douye, le ru de Baybelle, le ru de Bonneuil mais également pour la station de l'Automne. Le ru de la Moise présente des résultats classés « bon » à « très bon » hormis en octobre 2019 pour deux paramètres seulement (DCO et Azote Kjeldahl).

On observe toujours un excès de particules en suspension pour les rus de Baybelle, de Bonneuil et de la Moise. Une dégradation a été observée également sur les rus de Bonneuil, de la Moise, de Baybelle et sur l'Automne pour le bilan de l'oxygène (pics ponctuels de Demande Chimique en Oxygène). Pour les paramètres constitutifs du bilan de l'oxygène, la qualité est classée de « moyenne » à « très mauvaise » pour l'ensemble des stations.



Pour les Nutriments, l'Automne et le ru de Bonneuil présentent une qualité classée « mauvaise » avec un pic pour les nitrites, les phosphates (Bonneuil) et le phosphore total (Automne).

Photo 8 : Station du ru de la Moise

Qualité des cours d'eau - 2019



| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Ru de la Douye | 03134795 |
| 6 campagnes en 2019 | Qualité générale par altération |
| Particules en suspensions | Moyen |
| Température | Très bon |
| Acidification | Très bon |
| Salinité | Très bon |
| Bilan de l'oxygène | Moyen |
| Nutriments | Bon |

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Ru de Bonneuil | 03134617 |
| 6 campagnes en 2019 | Qualité générale par altération |
| Particules en suspensions | Mauvais |
| Température | Très bon |
| Acidification | Très bon |
| Salinité | Très bon |
| Bilan de l'oxygène | Mauvais |
| Nutriments | Mauvais |

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Ru de Baybelle | 03134728 |
| 6 campagnes en 2019 | Qualité générale par altération |
| Particules en suspensions | Moyen |
| Température | Très bon |
| Acidification | Très bon |
| Salinité | Très bon |
| Bilan de l'oxygène | Mauvais |
| Nutriments | Moyen |

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Ru de la Moise | 03134595 |
| 6 campagnes en 2019 | Qualité générale par altération |
| Particules en suspensions | Très bon |
| Température | Très bon |
| Acidification | Bon |
| Salinité | Très bon |
| Bilan de l'oxygène | Très mauvais |
| Nutriments | Moyen |

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Automne | |
| 6 campagnes en 2019 | Qualité générale par altération |
| Particules en suspensions | Bon |
| Température | Très bon |
| Acidification | Très bon |
| Salinité | Très bon |
| Bilan de l'oxygène | Très mauvais |
| Nutriments | Mauvais |

Légende

- ◆ Station de mesure
- Cours d'eau



0 2.5 5 Km

Sources : SAGEBA ; AESN
Réalisation : SAGEBA 01/2020

Carte 1: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne



1) b) Suivi des débits des cours d'eau

Le technicien et le chargé de mission réalisent un suivi hebdomadaire des débits de 3 affluents de l'Automne : le ru Ville, le ru Saint-Mard et le ru Coulant. Un suivi du débit du ru des Taillandiers est également réalisé afin de compléter le réseau de mesures réalisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur cet affluent de la Sainte-Marie. Les données collectées permettent de suivre plus précisément les variations saisonnières. A cause d'un problème qui a nécessité le remplacement de la sonde, les mesures de débits n'ont pas pu être effectuées entre le 21 juin et le 5 août.



Photo 9 : : Mesure du débit dans le ru Ville à Saint-Vaast-de-Longmont

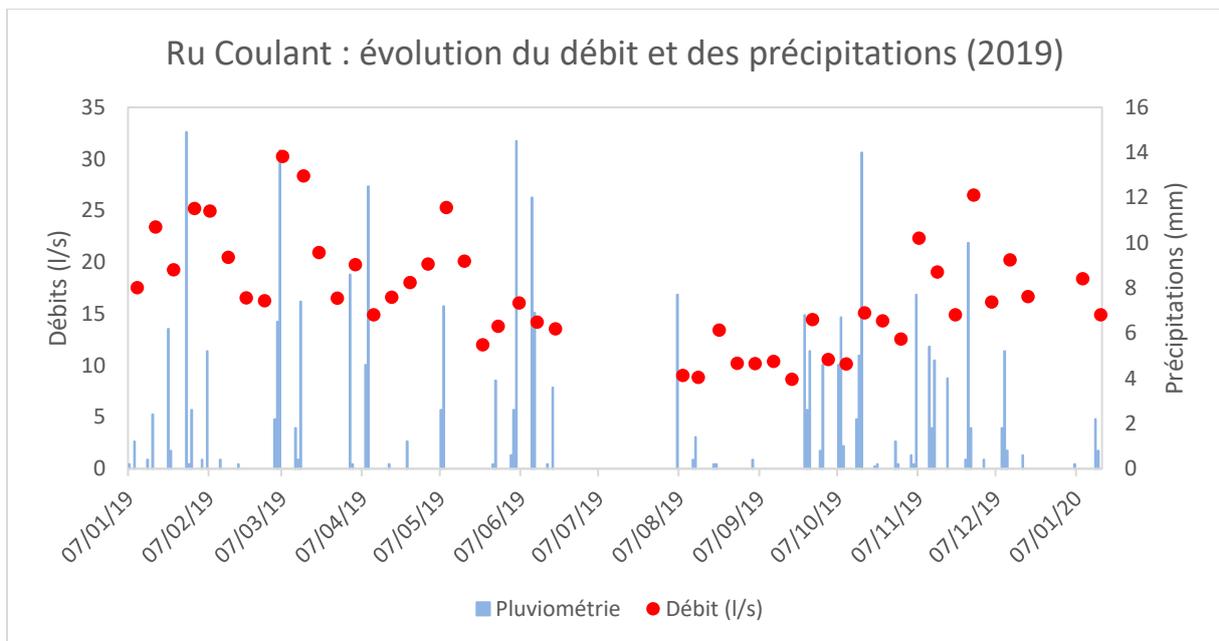


Figure 7 : Suivi des débits du Ru Coulant et pluviométrie à la station de Creil

1) c) Acquisitions ponctuelles

La fédération de pêche de l'Oise a réalisé plusieurs pêches électriques d'inventaire dont 2 dans l'Automne.

La première réalisée dans l'Automne a permis de collecter une première donnée piscicole sur un secteur restauré en 2018 (recharge en granulats pour frayère). Un an après les travaux, aucune truitelle n'a été relevée mais ce tronçon présente une bonne diversité spécifique avec 11 espèces. L'IPR est noté 8,1 et classe cette station en bonne qualité.



Une seconde pêche a été réalisée sur le secteur amont de l'Automne. Malgré l'absence de truite Fario et de Vairon, la note de l'IPR est de 11,4 classant cette station en bonne qualité. Cependant, il est à noter qu'une dégradation du peuplement s'observe par rapport à une station située 2 Km en aval. La qualité des habitats est une des causes identifiées.



Photo 10 : Chevaine pêché dans le secteur amont de l'Automne

En 2019, une nouvelle station d'écrevisses à pattes blanches a été découverte par les agents du SAGEBA et de l'Agence Française pour la Biodiversité. Elle se situe sur le ru de Longpré. Le territoire du SAGEBA compte désormais deux stations pour cette espèce protégée. Un inventaire plus exhaustif sera à mener dans les prochains mois afin de déterminer précisément la population présente.



Photo 11 : Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) relevée dans le ru de Longpré

II. 2) Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- Restauration de l'Automne par arasement des merlons de curage

Trois secteurs de l'Automne présentaient un merlon de curage en berge. Ces merlons de curage ne permettent pas un bon échange entre le cours d'eau et les zones humides en période de crue. Après déboisement et dessouchage, ces merlons ont été arasés et la berge a été reprofilée en pente douce. Au total, 305 m de berges ont été restaurées. Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise FORETS ET PAYSAGES pour un coût de 21 717,90 € TTC.

Merlon de curage amont (Fresnoy-la-Rivière) :

Dans un premier temps, un déboisement du merlon a été effectué. Le terrassement du merlon a ensuite été réalisé sur un linéaire de 100 m à l'aide d'une pelle 7,5 T. Deux peupliers présents sur le merlon ont été abattus puis les souches ont été rognées. Le lit a été légèrement réduit afin de redynamiser les écoulements.



Photo 12 : Merlon de curage arasé avec reprofilage de la berge en pente douce



Photo 13 : Rognage d'une souche de peuplier

Merlon de curage médian (Morienvall) :

Le merlon était présent en berge droite sur un linéaire de 80 m. Après déboisement, l'arasement et le talutage en pente douce ont été réalisés. La berge n'a pas été tassée ou lissée afin de faciliter la reprise végétale et l'activité du sol.



Photo 14 : Berge retalutée en pente douce après reprise de l'ensemencement

Merlon de curage aval (Gilocourt) :

Le merlon de curage avait été planté de peupliers. Exploités il y a quelques années, il a fallu procéder au dessouchage de 14 souches avant de réaliser le terrassement sur 125 m. Les souches ont été exportées. Après retalutage, un ensemencement a été réalisé.



Photo 15 : Dessouchage en cours

- Recharge en granulats dans le ru Saint-Lucien

Cette action complète les travaux réalisés en 2015. Le ru Saint-Lucien avait été reméandré et son lit avait été resserré afin de retrouver une largeur plus adaptée aux débits. Quatre ans après les travaux, le cours d'eau s'est réajusté et il convenait d'apporter un substrat plus graveleux favorable aux espèces piscicoles présentes en aval (truite Fario et Chabot). Un mélange de granulats a été apporté (6-40 mm et 90-150 mm) sur un linéaire de 30 m. Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise FORETS ET PAYSAGES pour un coût de 5 088 € TTC.



Photo 16 : Recharge en granulats en cours dans le ru Saint-Lucien

- Restauration du ru de Bonneuil

Le ru de Bonneuil avait été restauré en 2016 par reméandrage et resserrement de son lit. Lors des épisodes de ruissellement de 2018, une buse s'était retrouvée totalement comblée par les sédiments et engendrait des débordements dans la parcelle. On notait également une prolifération des herbiers aquatiques engendrant là-encore une perturbation des écoulements. Il a été entrepris la plantations de 30 arbustes afin d'amener de l'ombrage au cours d'eau. La buse a été évacuée. Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise NATURE ET PAYSAGE pour un coût de 1 804 € TTC.



Photo 17 : Retrait d'une buse dans le ru de Bonneuil



Photo 18 : Plantations arbustives en préparation

- Aménagement d'ouvrages sur le ru Coulant

En 2015, deux ouvrages bloquant la continuité écologique avaient été aménagés. Avec le réajustement du cours d'eau, une reprise de ces aménagements était nécessaire. Un nouvel apport de blocs a été réalisé au niveau de la confluence avec l'Automne et en aval d'un ouvrage de franchissement routier. Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise NATURE ET PAYSAGE pour un coût de 1 252 € TTC.



Photo 19 : Apport de blocs dans le ru Coulant en aval d'un ouvrage de franchissement

- Recharge en granulats dans le ru de Morcourt

Le ru de Morcourt avait été restauré en 2015 par la mise en place d'épis déflecteurs. Ces aménagements ont parfaitement fonctionné et le cours d'eau a retrouvé un fonctionnement plus naturel (mouilles, plat, banquettes végétalisées). Cependant, le substrat présent était encore un peu fin pour accueillir les espèces cibles comme la truite Fario. Ce secteur se situant en connexion directe avec l'Automne, il avait été identifié comme « secteur à enjeu piscicole » pour l'émergence de truitelles. Il a été entrepris la mise en place d'une recharge en granulats avec un mélange 6-40 mm sur un linéaire de 240 m. Ces travaux de restauration ont été réalisés par l'entreprise NATURE ET PAYSAGE pour un coût de 1 396 € TTC.

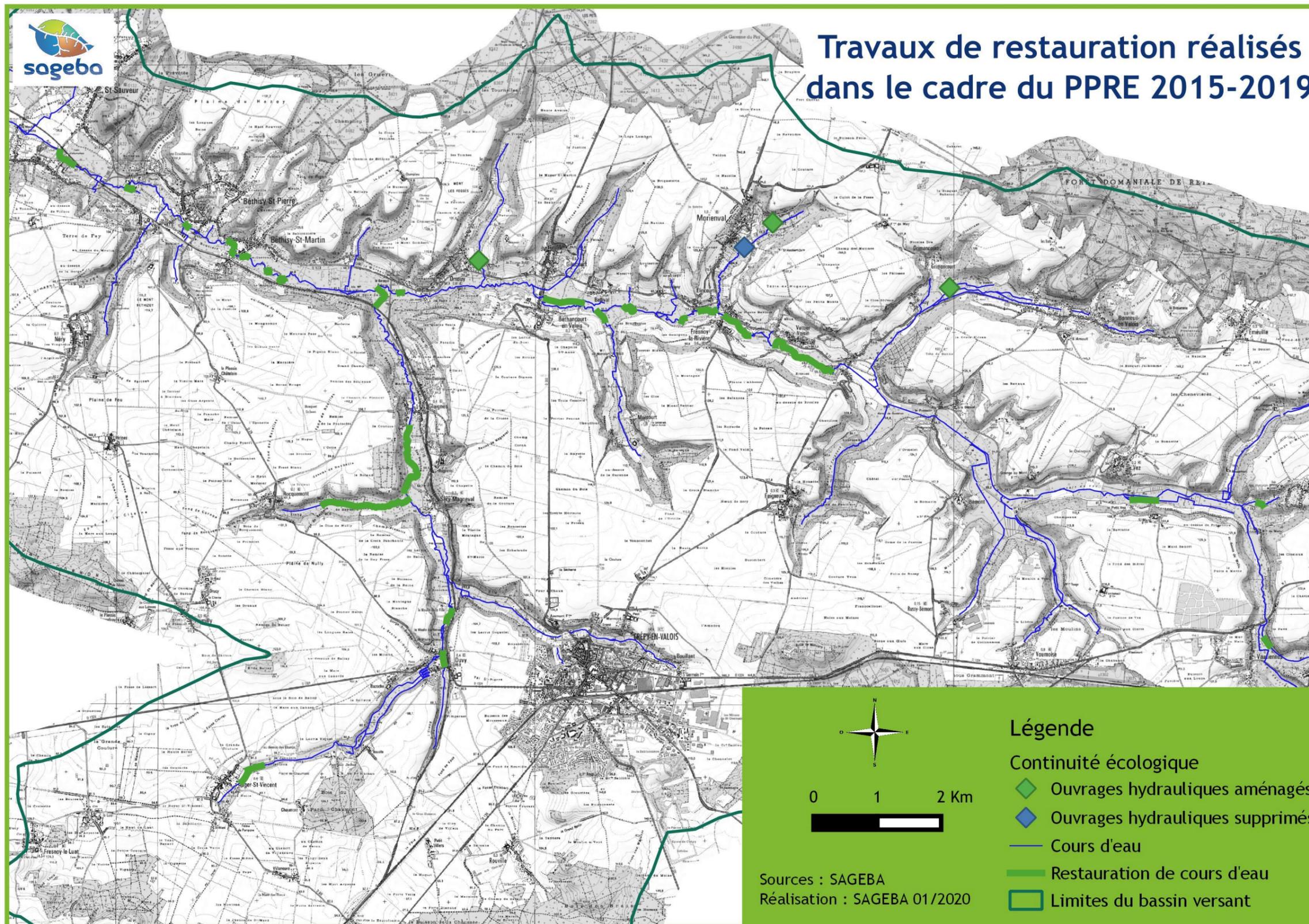


Photo 20 : Recharge en granulats dans le ru de Morcourt

2019 était la dernière année du PPRE qui a commencé en 2015.

Le PPRE prévoyait tout un ensemble d'action de restauration des cours d'eau. Ainsi en 5 ans ce ne sont pas moins de 38 actions de restauration qui ont été menées sur 15 cours d'eau différents du bassin. La carte suivante montre la localisation et le type de travaux réalisés durant les 5 années de ce programme. L'objectif de ces actions de restauration est d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau et notamment la qualité biologique et des habitats afin de permettre le développement d'une vie plus diversifiée.

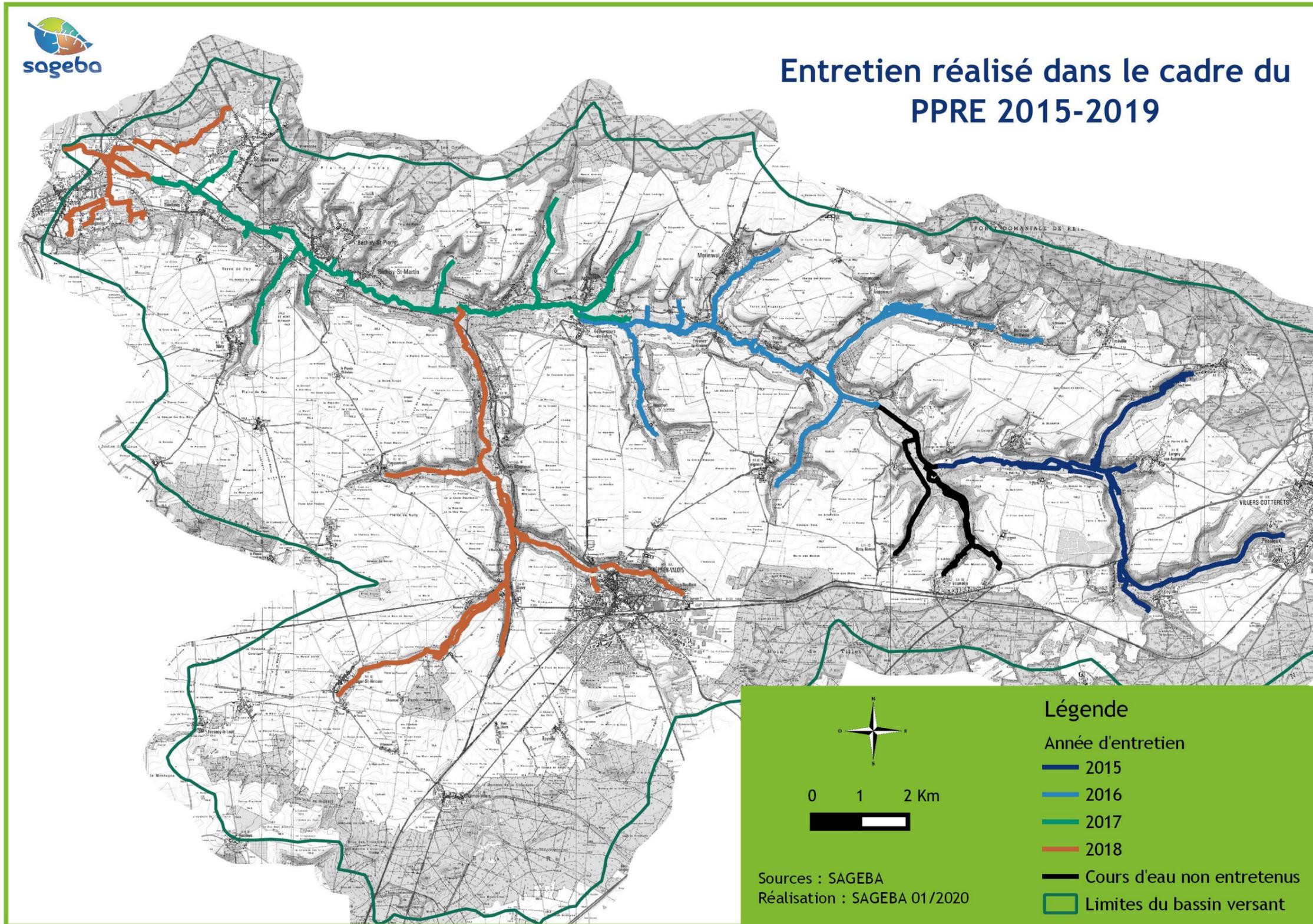
Les opérations d'entretien ont permis en 4 ans de faire un entretien de l'ensemble des cours d'eau de la vallée de l'Automne. La carte 3 montre les tranches d'entretien réalisées.



Carte 2: Travaux de restauration réalisés dans le cadre du PPRE 2015-2019



Entretien réalisé dans le cadre du PPRE 2015-2019



Carte 3 : Réseau hydrographique entretenu entre 2015 et 2018



2) b) Travaux d'entretien urgents

L'entretien de la ripisylve dans le cadre du PPRE (entretien par tranche) s'est terminé en 2018. En 2019, ce sont uniquement des travaux d'entretien en urgence qui ont été réalisés. En début d'année, la tempête « Gabriel » a causé plusieurs chutes qu'il a fallu traiter rapidement. D'autres interventions ont également été nécessaires en cours d'année pour la protection des biens et des personnes.

La totalité de ces travaux représente un coût de 9 048 € TTC.

A retenir :

47 embâcles/arbres traités en urgence sur l'Automne.

Communes concernées :

- Fresnoy-la-Rivière
- Morierval
- Béthancourt-en-Valois
- Gilocourt
- Béthisy-Saint-Martin
- Béthisy-Saint-Pierre
- Saintines
- Verberie



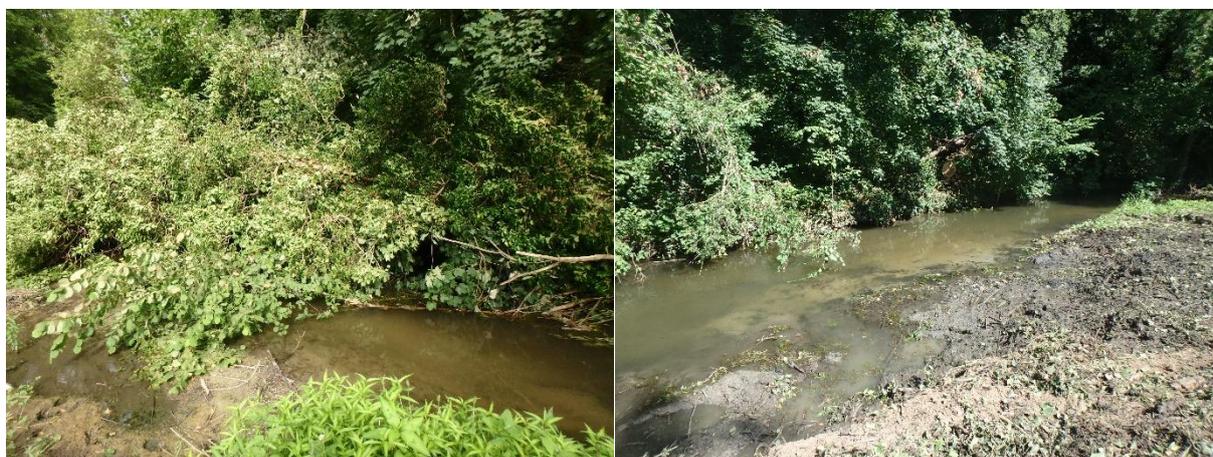
Photos 21 et 22 : Chandelle de saule en berge droite de l'Automne à Béthisy-Saint-Pierre avant (à gauche) et après travaux (à droite)



Photos 23 et 24 : Embâcle sur l'Automne à Béthancourt-en-Valois avant (à gauche) et après intervention (à droite)



Photos 25 et 26 : Embâcle sur l'Automne à Saintines avant (à gauche) et après intervention (à droite)



Photos 27 et 28 : Embâcle sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière avant (à gauche) et après intervention (à droite)



Photo 29 : Retrait d'un embâcle obstruant l'Automne et le passage en berge à Fresnoy-la-Rivière



II. 3) Actions sur les zones humides

3) a) Modification de la cartographie des zones humides

Cette année, **2 secteurs** d'une superficie totale d'environ 2,2 ha ont été vérifiés.

Le premier secteur se situe sur la commune de Crépy-en-Valois (0.39ha), les vérifications ont été opérées à la suite d'une demande de la commune qui avait été contactée par un propriétaire souhaitant bénéficier d'un permis d'aménager plusieurs parcelles. La vérification a été effectuée en présence du propriétaire. La délimitation sur le secteur a été basée sur la pédologie et la botanique. Deux secteurs de zones humides ont été rajoutés. Un secteur situé au Nord fait environ 830 m² et un situé au sud 719 m².

Le 2ème secteur est situé sur la commune de Saintines et couvre 1,9 ha. Sur ce secteur, la délimitation avait été faite par SCE en 2008. À la suite de l'approbation du PLUiH qui a classé la zone humide en zone N et les parties non identifiées comme humides en 1AUP, la commune de Saintines envisage de construire une salle des fêtes sur le secteur et d'aménager un parc paysager à proximité. Une réunion avec la commune de Saintines et le bureau d'études en charge de la création du parc paysager a eu lieu le 11 septembre 2019, il y a été fait le choix de vérifier la présence de zones humides dans la partie 1AUP car un doute quant à la présence de zones humides subsistait. Une zone humide a été rajoutée en se basant sur la présence d'une végétation et de sols typiques des zones humides. Cette zone humide est d'une surface de 760m². Sur les parties qui étaient déjà identifiées comme zone humides (classées N au PLUiH), la commune a prévu de réaliser un parc paysager. Le SAGEBA a été associé à une première réunion avec ces partenaires pour aboutir à un projet pédagogique prenant en compte la présence des zones humides.

3) b) Rencontres effectuées dans le but de faire émerger des projets

Plusieurs propriétaires et/ou exploitants de zones humides ont été rencontrés cette année dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides :

- Sur le secteur de Buy dans la commune de Morienvall, un propriétaire a créé un chapelet de 5 mares durant l'hiver 2018-2019. Ce chapelet de mares est situé au sein de plusieurs parcelles en prairie attenantes d'une superficie d'environ 3,4 ha.
- Le maire de la commune de Béthancourt-en-Valois a été rencontré dans le but de faire le point sur les zones humides communales. La commune possède 2 parcelles en zones humides pour une surface de 6,7 ha actuellement exploitée en peupleraie.
- Le maire de la commune de Béthisy-Saint-Martin a été rencontré afin d'avancer sur un projet de restauration de zones humides et de la rivière Automne dans un secteur situé à proximité du bourg et d'une superficie de 1,7 ha.
- La commune de Saintines a sollicité le SAGEBA dans le cadre de son projet de nouvelle salle des fêtes située à proximité d'une zone humide (voir modifications apportées à la délimitation des zones humides dans la partie 1.). Dans le cadre de cette construction, la commune a souhaité aménager les secteurs boisés humides situés à proximité afin de réaliser un parc boisé. La commune souhaite conserver l'aspect boisé et le caractère humide du secteur.
- Les services municipaux de la commune de Villers-Cotterêts ont été rencontrés afin de faire le point sur les parcelles communales situées en zones humides. Cette commune possède trois parcelles représentant une superficie totale de 6,8 ha. L'attention s'est

portée sur une parcelle en particulier d'une superficie de 3,4 ha. La commune a souhaité que l'accent soit mis sur le volet pédagogique sur le secteur avec des aménagements permettant la découverte de la nature.

- Un propriétaire de plusieurs parcelles situées sur les communes de Bonneuil-en-Valois et Fresnoy-la-Rivière a été rencontré. Deux secteurs pouvant être restaurés ont été identifiés, celui sur Fresnoy-la-Rivière d'une superficie de 0,69 ha et celui de Bonneuil-en-Valois d'une superficie de 4,8 ha.
- La commune de Vez a été rencontrée car elle possède deux secteurs identifiés en zones humides, les deux secteurs sont pratiquement contigus (séparés par une route) Ils forment un ensemble d'environ 20 ha (11,4 et 8,7 ha). La commune est partante pour travailler avec le SAGEBA à la gestion de ces zones humides qui sont actuellement en peupleraies.
- Le maire de la commune de Morienvall a été rencontré, la commune possède un secteur d'environ 5 ha actuellement exploité en peupleraie. La commune est d'accord pour mener des projets de restauration de zones humides sur une partie du secteur représentant 2,2 ha.
- Le propriétaire d'un moulin situé sur la commune de Bonneuil-en-Valois a été rencontré dans le cadre du projet de restauration des rus Noir et Moise mené par le SAGEBA. Lors de cette rencontre, il s'est montré intéressé par la gestion et la restauration de zones humides sur les parcelles attenantes à son moulin. Ce secteur représente une superficie de 11,9 ha.



Photo 30 : Marais de Fresnoy-la-Rivière

3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne

L'objectif de la démarche est d'identifier les secteurs humides à protéger ou restaurer en priorité à cause de leur importance ou des menaces qui pèsent sur ces milieux. La méthodologie proposée s'articule autour de 3 éléments :

- L'identification des territoires à enjeux. Il s'agit des secteurs qui jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE.
- L'identification des fonctions des zones humides. Identifier les fonctions des zones humides permettra, par croisement avec les territoires à enjeux d'identifier les zones humides qui remplissent un rôle important pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Ce travail permettra également de "pointer" les secteurs où les fonctionnalités des zones humides sont dégradées et mériteraient d'être restaurées. Des retours de terrain seront certainement nécessaires pour cette partie.

- L'identification des risques. Cette étape permettra de faire ressortir les secteurs sur lesquels une menace pèse sur les zones humides, par croisement avec les secteurs à enjeux et les secteurs fonctionnels elle permettra de localiser les secteurs où une protection des zones humides serait intéressante.

La méthodologie a été élaborée avec la commission zones humides du SAGE de l'Automne et avec la CLE qui ont validé les critères d'identification des territoires à enjeux et les critères de terrain permettant de relever les fonctionnalités et les risques pesant sur les zones humides.

Les inventaires de terrains ont commencé en fin d'année 2017. A la fin de l'année 2019, environ 80% des zones humides du territoire avaient été vérifiées. Il est prévu de finaliser les retours de terrain durant l'hiver 2019-2020 afin de pouvoir finaliser la hiérarchisation des zones humides durant l'année 2020.

II. 4) Projets de restauration des milieux

4) a) Etude de renaturation des rus Moise et Noir

L'étude de renaturation des rus Moise et Noir, débutée en 2014, a été finalisée en 2019 par notre prestataire SINBIO Scop. La dernière étape consistait à réaliser le dossier réglementaire d'autorisation au titre du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général. Le projet est ensuite entré en instruction auprès des services de l'Etat et des personnes publiques associées. Une enquête publique s'est déroulée du 25 juillet au 2 septembre. Cette procédure a abouti vers la publication d'un arrêté préfectoral autorisant les travaux. Une consultation des entreprises s'est déroulée en novembre et décembre. L'entreprise CDES-AQUASYLVA a été retenue pour réaliser la totalité des travaux pour un montant de 122 268 € TTC. Les travaux préparatoires débuteront à la fin de l'hiver 2020.



Photo 31: Ru de la Moise dans le secteur d'inversion des lits

4) b) Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides

L'étude de reméandrage de l'Automne a été finalisée en 2019 avec la production du Projet par notre prestataire Suez Consulting. Le dossier réglementaire d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et de Déclaration d'Intérêt Général a également été produit. Le projet est donc entré en instruction auprès des services de l'Etat et des personnes publiques associées. L'instruction est toujours en cours et doit se terminer en février 2020. Cependant, nous avons rencontré certaines difficultés lors de l'instruction avec l'émission d'un avis défavorable par les services de l'UDAP. En effet, le projet est compris dans deux



Photo 32: Automne rectiligne au Berval en avril 2019

périmètres de protection de monuments historiques. Nous travaillons actuellement pour modifier le projet afin qu'il puisse emporter l'adhésion de tous.



En parallèle, la commune de Russy-Bémont mène un projet de reconnexion de son réseau d'eau potable ce qui nous permettra de s'affranchir de la canalisation actuelle traversant le marais lors des travaux.

Photo 33: Campagne topographique complémentaire

4) c) Diagnostic de la continuité écologique de la basse Automne

Débutée en 2018, cette étude de diagnostic conduite par SUEZ Consulting, s'est achevée en 2019. Elle a pu faire la lumière sur les principaux enjeux relatifs à la restauration de la continuité écologique au niveau de 5 complexes d'ouvrages. Ces 5 moulins de la basse Automne ont tous un impact mais d'ordre différent. Cette étude va permettre de poursuivre vers la définition d'avant-projets en s'appuyant sur les connaissances acquises sur l'ensemble des ouvrages.



Photo 34 : Seuil du moulin de la Roche (vue depuis aval)

II. 5) Réseau d'alerte sur les atteintes au milieu

- En 2015, le ru Voisin avait subi des travaux sans demande d'Autorisation auprès des services de l'Etat. Après une intervention des propriétaire en 2018, les finitions ont pu être réalisés en 2019 avec la reprise de la chute dans le cours d'eau.



Photo 35: Ru Voisin après les travaux de remise en état de la pente naturelle

- En juin 2019, une pollution aux phosphates a impacté le ru des Taillandiers, le parc de Géresme et son étang. C'est une des pollutions les plus importantes que le bassin versant de l'Automne ait connu ces dernières années. En effet, ce sont près de 1 500 poissons morts qui ont été évacués de l'étang. Aucune action concrète n'a pu être mise en place. La pollution s'est restreinte à l'étang et n'a pas contaminé l'aval du ru des Taillandiers ou même la Sainte-Marie. Une concertation avec les différents services concernés a eu lieu.



Photo 36 : Poissons morts dans l'étang du parc de Géresme

III. Communication

En 2019, plusieurs actions de communication ont été réalisées ou poursuivies par le SAGEBA.

III. 1) Gazettes du SAGEBA

Chaque année le SAGEBA édite plusieurs gazettes sur des thèmes variés.

En 2019, deux gazettes ont été éditées :

- Les travaux de restauration des rivières
- Les conséquences des changements climatiques

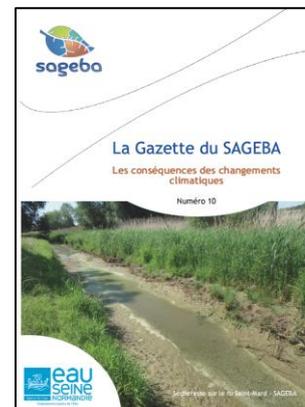


Photo 37 : Gazette « les conséquences des changements climatiques »

III. 2) Participation à des événements locaux

Cette année, le SAGEBA a participé aux Bio-rendez-vous de Crépy-en-Valois qui ont eu lieu le 18 mai sur le thème de l'eau. Une présentation axée sur le thème de l'intérêt des zones humides a été faite, moins d'une dizaine de personnes étaient présentes.

III. 3) Site Internet et réseaux sociaux

Une mise à jour régulière du site Internet du SAGEBA et des réseaux sociaux est effectuée. 13 actualités au total ont été publiées sur le site Internet du SAGEBA 30 publications ont été diffusées sur le Facebook du SAGEBA, et 21 sur le compte Twitter.

III. 4) Réunions Publiques

Deux réunions publiques ont été organisées dans le cadre des projets de restauration du SAGEBA :



- Réunion publique de présentation du diagnostic des ouvrages de la Basse Automne. Elle s'est déroulée le 13 juin à Verberie avec la présence d'une trentaine de personnes.

- Réunion publique d'information sur le projet de reméandrage de l'Automne au Berval. Elle s'est déroulée le 25 juin à Bonneuil-en-Valois avec la présence d'une vingtaine de personnes.

Photo 38 : Réunion publique sur le projet de reméandrage de l'Automne

III. 5) Kakémonos

Le SAGEBA a fait réaliser 4 nouveaux Kakémonos en 2019, ce qui forme une exposition de 13 Kakémonos. Cette exposition est à disposition des communes et des partenaires qui le souhaitent.

Les quatre nouveaux thèmes abordés sont :

- La biodiversité de la vallée de l'Automne
- Les espèces exotiques envahissantes
- La vallée de l'Automne à travers les siècles
- Les alternatives aux produits phytosanitaires



Photo 39 : : Kakémonos du SAGEBA

III. 6) Randonnées commentées

Dans le but de diversifier ses actions de communication et de toucher un public assez large, le SAGEBA propose aux structures qui le souhaitent (associations de randonneurs, associations de pêche...) d'animer des randonnées commentées. Lors du parcours, plusieurs arrêts sont faits pour présenter le SAGEBA, la rivière Automne et son bassin versant, les zones humides et leur intérêt. Selon le parcours choisi, d'autres éléments peuvent être abordés : travaux en rivières, en zones humides, biodiversité, continuité écologique...



Photo 40 : Randonnée commentée

Cette année, 4 randonnées commentées ont eu lieu :

- En février avec une douzaine d'élèves du BTS gestion forestière de Pierrefonds ;
- En mai lors du séminaire des animateurs du SAGE ;
- En juin et juillet avec une vingtaine de jeunes lors de journées d'initiation à la pratique de la pêche.

